



Commission  
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2020/09-02**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

#### Établissement et École

Université de Tours	
École polytechnique universitaire de l'Université de Tours	
Établissement public sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	
Nom d'usage :	Polytech Tours
Académie :	Orléans-Tours (région académique d'Orléans-Tours)
Site de l'école :	Tours

#### Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

#### Suivi des accréditations précédentes

*Avis n° 2017-02-02*

#### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie NF** : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours, **spécialité Biotechnologie** en formation initiale sous statut d'apprenti  
**Catégorie NV** : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours, **spécialité Mécanique et Génie mécanique** en partenariat avec l'ITII Val-de-Loire en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours;
- Vu le rapport établi par Nathalie CAYOT (membre de la CTI et rapporteure principale), Jean-Marc THERET (membre de la CTI et co-rapporteur) et Didier BONNET (expert auprès de la CTI); présenté en séance plénière de la CTI le 15 septembre 2020.

Il a été adopté les avis suivants :

#### **Avis défavorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	de	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours, <b>spécialité Biotechnologie</b>	Formation initiale sous statut d'apprenti		-	-	-

## Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Tours, <b>spécialité Mécanique et Génie mécanique</b> en partenariat avec l'ITII Val de Loire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2021-2022	restreinte

Sous réserve de la transmission du syllabus détaillé de la spécialité Mécanique et Génie mécanique. Ce document est à transmettre **avant le 15 décembre 2020** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Les recommandations de l'avis 2017-02-02 restent en vigueur. Certaines sont précisées ci-dessous :**

- Poursuivre le développement d'une politique en matière de valorisation et d'innovation, notamment à travers la mise en place de chaires industrielles.
- Faire de la démarche qualité un véritable outil de pilotage opérationnel.
- Poursuivre la définition de la stratégie de recherche pour assurer un lien fort avec la formation.

**De nouvelles recommandations accompagnent le présent avis :**

### Pour l'Ecole

- Mettre en place une stratégie pour améliorer l'attractivité des formations à destination des femmes.
- Développer une offre de formation continue non diplômante.

### Pour la spécialité Mécanique et Génie mécanique parcours « mécanique et matériaux »

- Accompagner l'ouverture de la formation sous statut d'apprenti par le recrutement de personnel enseignant et administratif.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.
- Veiller à la qualité du recrutement.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 septembre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020

La Présidente  
Elisabeth Crépon

